PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Céline MICHEL
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.86
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

Rouen, le 27 AOUT 2026

- Levée de mise en demeure -

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 27 juillet 2026 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2023 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de GRAND-QUEVILLY.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Zoheir BOUAOUICHE

BORFLEX BOBET
5 Boulevard Pierre Brossolette
BP 5
76120 LE-GRAND-QUEVILLY

v.demonchy@borflex-group.com
b.lambert@borflex-group.com
a.gomis@borflex-group.com